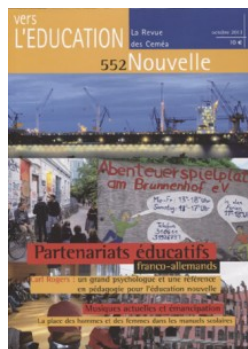


Naissance des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)



Acte I : la concertation

Il était une fois un gouvernement nouvellement élu, plein de « bonnes » intentions en matière d'éducation. Afin de réussir au mieux une réforme annoncée dans son programme pour la grande élection, réforme que l'on nomma Refondation de l'École, son ministre de tutelle mit en place une grande Concertation. Il y invita tous ceux et celles qui avaient une implication, quelle qu'en soit la raison, dans l'école : les représentant-e-s des personnels de l'EN (vaste palette de professionnel-le-s de tout poil : enseignant-e-s des 1er et 2nd degrés, infirmier-e-s, CPE, chef-fe d'établissement, AS...), représentant-e-s des parents d'élèves, des élu-e-s, des associations complémentaires de l'école publique et des mouvements pédagogiques, dont les Ceméa, sans oublier les élus lycéen-ne-s et étudiant-e-s... Il y convia aussi les EXPERTS : des chercheurs et chercheuses universitaires, en sciences de l'éducation notamment mais pas que... qui pouvaient éclairer les chandelles ; de sages retraité-e-s dont les expériences pouvaient alimenter la réflexion, des journalistes spécialistes des questions d'éducation... Il y ajouta enfin des représentant-es de son ministère, personnes ressources ayant une connaissance affinée des dossiers ainsi que leurs collègues de 22 autres ministères... La Concertation dura de juillet à fin septembre 2012 et s'organisa autour de quatre grands groupes dont un, intitulé « Des personnels formés et reconnus », concernait entre autre la formation des personnels de l'Éducation nationale. L'objectif de la démarche était de rassembler le plus largement possible les points de vue afin de « définir les grands choix éducatifs nécessaires à notre pays »¹. Le 9 octobre 2012, ultime étape de l'acte premier de la Refondation, un rapport issu de tous ces temps d'échanges donnait les orientations qui allaient inspirer le projet de loi. Ce petit rappel de l'histoire récente ne serait pas complet sans les précisions qui suivent : des tentatives d'organisation de temps de concertation ont été réalisées en région mais le plus souvent dans la précipitation, le désordre et sans doute pour essayer de prévenir la grogne de ceux et celles qui se sentaient floué-e-s parce que pas, ou pas assez, associé-e-s à ce moment « historique ». Nous voulons parler en particulier des enseignant-e-s. Certes, certain-e-s d'entre eux et elles avaient été invité-e-s pour faire part de leurs (sans doute bonnes) pratiques. Certes, leurs représentant-e-s syndicaux étaient présent-e-s. Mais l'immense majorité des professeur-e-s des premier et second degrés, tout comme l'ensemble des autres personnels, n'a pas participé à ce premier « round ».

Acte II : le projet de loi

Parmi les « 25 mesures clés » du projet de loi, la création des ESPE et la formation initiale pour les enseignant-e-s et les personnels d'éducation consiste à « mettre en place une nouvelle formation initiale et continue aux métiers du professorat et de l'éducation et faire évoluer les pratiques

pédagogiques » 2 Évidemment, nous ne pouvions que partager l'idée d'un rétablissement de la formation initiale des personnels l'Éducation nationale disparue depuis 2010 ! Aurions-nous pu envisager qu'un médecin ne soit pas formé, qu'un pilote d'avion ne soit pas formé ? Comment notre société avait-elle pu tolérer que l'éducation tombe si bas, que l'on méprise aussi ouvertement ses profs, en particulier ? Les Ceméa ont participé autant qu'ils ont pu avec d'autres, notamment au sein du CAPE (collectif des associations partenaires de l'école publique), à la mise en place des ESPE. Mais avec une vision particulière, plus ouverte et peu, voire pas, partagée de ce E final d'ESPE : Éducation.

Qui sont les professionnel-le-s de l'ÉDUCATION ? Les seuls enseignant-e-s et leurs collègues CPE ? Nous ne pouvions nous résoudre à cette réduction du terme ! La France cultive une singularité qui nous questionne : la segmentation des métiers de l'éducation, de l'animation et de l'action sociale. Les Ceméa, dont le cœur des actions et réflexions tourne autour de la formation, ont une expérience massive et ancienne non seulement dans la formation mais aussi dans l'accompagnement des enseignant-e-s, des éducateurs et éducatrices, des animateurs et animatrices, des intervenants et intervenantes éducatifs et même des parents. De ce fait, nous voyons les indispensables passerelles à construire pour répondre aux enjeux d'avenir et donner une vraie cohérence aux politiques publiques d'éducation. C'est pourquoi, le rattachement des ESPE aux universités, sans réelle autonomie, nous a semblé une aberration en soi. Sans parler des zizanies que ce choix a pu déclencher ici ou là, entre universités d'une même ville ! Les luttes d'influences et les rapports de force ont parfois aggravé ou ravivé des tensions latentes. Les ex-IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres) ont joué des coudes pour ne pas tout perdre dans la manoeuvre. Bref, les énergies ont été plus brûlées à la défense des territoires, des intérêts des structures et de leurs budgets qu'à la réflexion sur la mise en place d'une formation nouvelle, de qualité, ambitieuse, ou tout simplement cohérente ! C'est dans ce contexte que les pré-projets ont été construits, négociés, avalisés pour certains, revus pour d'autres. Tout cela avec le temps qui pressait, on était déjà fin juin et des projets n'étaient toujours pas acceptés alors que la rentrée approchait à grand pas ! Mais parlons pédagogie, concours... Avec d'autres (nos partenaires du CAPE notamment), nous avons argumenté pour un concours en fin de troisième année de Licence ce qui permettait de faire des deux années de Master, un véritable temps de formation professionnelle avec alternance temps de formation- temps de pratique qui aurait permis de diversifier les terrains de stages, considérés comme une première expérience professionnelle, de mener une analyse approfondie des différentes situations rencontrées et de travailler les articulations fondamentales entre apprentissages didactiques et pédagogiques. De même, ce choix rendait possible une augmentation progressive de la prise en responsabilité d'une classe. Mais face aux défenseurs du concours en fin de Master 2 (une catastrophe pour ceux et celles qui croient encore en la possibilité d'ouvrir ces concours aux étudiant-e-s issu-e-s de classes socio-professionnelles les plus défavorisées), le gouvernement a choisi de le placer en Master 1. Et l'année suivante (l'année de Master 2), les étudiante-s ayant réussi le concours devront obtenir leur master, préparer et soutenir un mémoire de recherche tout en étant à mitemps devant les élèves. Des

conditions pires qu'avant 2010 pour entrer dans le métier. Finalement, qu'est-ce qui a changé par rapport à la formation en IUFM ? Moins de temps de formation, plus de pouvoir aux universités et de ce fait, nous le craignons, la prépondérance accordée aux contenus purement disciplinaires. De plus, le modèle universitaire, peu enclin à travailler avec l'éducation populaire, a pu conduire par le passé à une certaine uniformité paralysante des pratiques. Alors même que la formation aux méthodes nous semble déterminantes : apprendre à travailler en équipe, à coopérer, à réaliser des évaluations autocritiques, à concevoir et conduire des projets...tout en portant les valeurs de la République. Des principes inscrits dans le rapport de la concertation mais hélas qui semblent être restés à l'état de vœux pieux...

Acte III : Essuyer les plâtres

Nous voici arrivés en septembre 2013. Les ESPE ont accueilli leurs stagiaires dans des conditions limites car la mise en place s'est faite dans l'urgence et l'improvisation. Même le ministre l'a reconnu lorsque, à Toulouse, il s'est adressé à eux en leur disant qu'ils allaient « essayer les plâtres ». Pour encourager des jeunes, on ne trouve pas meilleure formule. Mais ne soyons pas mauvaise langue.

Et la place des Ceméa dans tout cela ?

Après avoir tenté d'influencer sur certaines positions, le CAPE a quand même obtenu d'être cité dans la loi, en tant que « professionnel- le-s de terrain » puisqu' il y est écrit : « les ESPE seront animées à la fois par des personnels spécialisés dans la formation, des universitaires et des personnels de l'Éducation nationale, et leurs équipes pédagogiques accueilleront un grand nombre de professionnels de terrain : personnels enseignants, d'inspection et de direction en exercice dans le 1er et 2nd degré, intervenants issus de l'éducation populaire, de l'éducation culturelle et artistique, de l'éducation à la citoyenneté. L'expertise de ces professionnels sera un apport essentiel au projet pédagogique que développeront les ESPE. »(cf [education.gouv.fr/projet de loi pour la refondation](http://education.gouv.fr/projet_de_loi_pour_la_refondation)). Il ne nous reste plus qu'à multiplier les démarches, les rendez-vous dans nos régions pour obtenir la place qui nous revient parce que nous souhaitons que les ESPE réussissent ce que les IUFM n'avaient pas mis en place, notamment former pédagogiquement aussi bien des personnels du 1er que du 2nd degré. Reprenons des forces pour conquérir quelques espaces et transmettre certains de nos principes éducatifs.

Concernant les métiers de l'éducation :

- Une culture commune entre les différentes professions de l'éducation.
- Mise en oeuvre de projets ou recherches actions pluricatégoriels au cours de la formation.
- L'élargissement de leur périmètre de formation (animation, travail social, santé) en lien avec les métiers du champ de l'animation et du travail social en partenariat avec les mouvements partenaires de l'école publique pour plus de complémentarité et de cohérence.
- La proposition de terrains de stages diversifiés en centres sociaux, centres de loisirs, structures médicosociales, services éducatifs...
- Des temps de formation initiale et continue conçus avec des associations

complémentaires de l'école, des parents, des élu-e-s et des actrices et acteurs territoriaux, à partir de thématiques éducatives communes.

Concernant le terme même d'éducation. La formation doit prendre en compte l'enfant et le jeune dans leur globalité en ouvrant aux milieux dans lesquels ils évoluent. Des stages, tant en formation initiale que continue, doivent être proposés hors du champ scolaire ; centres sociaux, centres de loisirs, structures médicosociales, services éducatifs, services sociaux traitant des problématiques de l'enfant et de sa famille, en France et hors de France.

Concernant la pédagogie, les apports et pratiques des mouvements pédagogiques, notamment d'Éducation nouvelle, l'accompagnement éducatif et les activités pédagogiques complémentaires, l'aménagement des espaces comme tiers pédagogique, l'innovation (concepts et pratiques) sont autant de dimensions qui doivent être au cœur de la formation fondée sur les méthodes actives (Ces différents points correspondent aux amendements portés par les Ceméa lors de la séquence sénatoriale). Aujourd'hui tout reste à faire. Gageons que « le bébé » aura besoin des conseils avisés de tous et toutes pour grandir même si, après sa naissance difficile, ses parents n'en sont pas encore convaincus, ni conscients... Rappelons-nous d'un temps que les moins de quarante ans ne peuvent pas connaître, celui où tous les maîtres et maîtresses devaient suivre une session de formation Bafa ! Dans son dernier livre, Gaby Cohn-Bendit (*Gabriel Cohn-Bendit, Pour une autre école. Repenser l'éducation, vite !* éditions Autrement, août 2013.), reprend cette idée et l'élargit à tous les personnels de l'EN ! Les Ceméa ne demanderaient pas mieux.